

Extrait du 24 heures du 27 avril 2020

Ci-dessous, les journalistes Christian Brönimann et Thomas Knelwolf rappellent le « DEVOIR D'IMPARTIALITÉ » d'un Procureur Général. Ils constatent que Michael LAUBER a violé son devoir d'impartialité.

Ils expliquent que Michael LAUBER va donner la chance aux contribuables suisses de pouvoir payer 500 000 CHF de dédommagement avec leurs impôts à ces accusés qui subissent les inconvénients de la prescription.

* * *

Citation :

24 heures, Lundi 27 avril 2020

ENQUÊTES FIFA. Infantino voulait être blanchi par Lauber

De nouveaux documents révèlent le contenu des discussions informelles entre la FI FA et le Ministère public de la Confédération

Christian Brönimann et Thomas Knelwolf

L'un des dossiers phares de la justice suisse.....

.....

Devoir d'impartialité

Le document qui résume le travail des avocats de la FI FA montre autre chose. L'un des sujets discutés avec le MPC était le statut de l'organisation basée à Zurich comme plaignante. Les procureurs ont apparemment aidé la FI FA à formuler ses demandes, de telle sorte qu'elles puissent être acceptées par le MPC. Là aussi, cette attitude semble incompatible avec le devoir d'impartialité du Ministère public fédéral lors de ses enquêtes. L'échec de l'enquête sur la Coupe du monde 2006 n'est pas seulement un nouveau coup pour l'image du MPC. Il pourrait aussi avoir des conséquences financières. La justice helvétique va devoir indemniser quatre accusés allemands et un Suisse.

Il pourrait y en avoir pour plus de 500000 francs. Sans compter les frais de procédure qui seront aussi à la charge du contribuable suisse

* * *

OBSERVATIONS DU SOUSSIGNÉ

C'est affligeant de constater que le Parlement a prévu au code de procédure que les accusés ne peuvent recevoir que 500 000 CHF, sans les applaudissements des Suisses aux fenêtres qui est la consécration du Procureur.

Il est tout aussi affligeant qu'il n'ait pas triplé le salaire du Procureur général pour être arrivé à accorder la Prescription aux accusés en violant de manière crasse les garanties de procédures (LOL).

Rappel des dédommagements exemplaires accordés à ceux qui luttent contre le coronavirus

Tous les soirs les infirmières et le personnel médical sont honorés par le peuple suisse avec des applaudissements. Ils ont la chance d'avoir des fins de mois difficiles et d'être nourris avec ces magnifiques applaudissements. Ils vont avoir la chance de payer avec leurs impôts ces 500 000 CHF à ces accusés qui n'ont pas pu être condamnés à cause de cette satanée prescription. Ils seraient certainement heureux de payer des salaires encore plus généreux à ce Procureur qui va encore leur rendre plus difficile leur fin de mois (LOL).

Proposition au Parlement de modification du code pour mettre fin à la discrimination liée à la prescription

Vous supprimez les sommes d'argent versées aux accusés qui atteignent la prescription et vous demandez aux citoyens suisses de les applaudir le soir à toutes les fenêtres, comme ils le font pour féliciter le personnel médical.

Pour revaloriser la fonction de procureur : Vous demandez au Procureur Général de verser de sa poche au personnel médical, le salaire qu'il a touché pour pouvoir obtenir la prescription pour les accusés. Ainsi, il ne sera plus discriminé et il aura aussi droit à des fins de mois difficile comme le personnel médical.

Dr D. ERNI